TABLE DES MATIÈRES

- Livre
  - [Liminaria]
    - [Page de titre.]
    - [Page blanche]
    - Eloge de feu monsieur Patru.
    - Epitaphe.
    - Avertissement sur la seconde et troisième édition.
    - Avertissement sur cette quatrième édition.
    - Table des plaidoyers contenus en ce premier volume.
  - Premier plaidoyer. Pour monsieur le duc de Noailles, gouverneur de Roussillon, ville et citadelle de Perpignan. Au roi.
  - II. Plaidoyer. Pour Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Enrichemont, marquis de Rosny, lieutenant général pour le roi en Dauphiné ; François Bouchard de Lussan d'Aubeterre, comte de Lussan ; Léon d'Aubeterre et de Lussan, chevalier ; Charles de Matignon, chevalier des ordres du roi, conseiller en son Conseil, lieutenant général pour sa majesté en Normandie ; François de Matignon, comte de Torigny, maréchal des camps et armées du roy, lieutenant général pour sa majesté en Normandie ; Léonard de Matignon, évêque de Coutance ; Henry de Lorraine , comte de Harcourt, grand écuyer de France ; Pierre de Gondy, duc de Retz et de Beaupreau, pair de France, marquis de Belle-Isle, comte de Joigny ; Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêché de Paris, etc. contre dame Marguerite de Béthune, duchesse douairière de Rohan, veuve de Henry duc de Rohan, pair de France.
  - III. Plaidoyer. Pour les religieux, ministre, et convent de l'ordre de la Sainte Trinité, et Rédemption des captifs de Saint-Mathurin de cette ville, intimez. contre Pierre du Bourget, seigneur de Beaupré et consors, héritiers de défunt Jean Baudart,vicomte de Caen, appellans.
  - IV. Plaidoyer. Pour le recteur, doyens, procureurs, et suppôts de l'université de Paris, intervenans pour maître Jean-François Bizet, prêtre, licentié en droit canon, et gradué nommé, défendeur.contre maistre Charles Caton Ruffin, conseiller au présidial de Bourg-en-Bresse, complaignant et demandeur, et monsieur le cardinal de Lyon, intervenant.
  - V. Plaidoyer. Pour les religieuses, abbesse, et convent de Notre-Dame de Nevers, et pour Dom Jean Bournon, leur confesseur, religieux de la congrégation de Chezal-Benoist, unie à la congrégation de Saint-Maur et de Clugny, appellant comme d'abus. contre messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, intimé ; et contre Jacques La Roche, Antoine de Vaux, et consorts, aussi intimez.
  - VI. Plaidoyer. Pour dame Catherine de Rambouillet, veuve de défunt Jacques de Monceau,

seigneur de Lestang, au nom et comme tutrice de Nicolas et Catherine de Monceau ses enfans, demanderesse en requête. contre Isaac de Monceau, Jacques Farcoal, secrétaire du roi, et les enfans et héritiers de défunt Simon Alix, et de défunt Oger de Marcillac, défendeurs.

- VII. Plaidoyer. Pour monsieur le comte de Noailles, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Roussillon et de Rouergue, et sénéchal de Rhodez, opposant. Contre monsieur le vicomte d'Arpajon, aussi chevalier des ordres du roi, et lieutenant général de sa majesté en Languedoc ; demandeur en vérification des lettres patentes par lui obtenues le 22 novembre 1644.
- VIII. Plaidoyer. Pour la veuve et les enfans de défunt Pierre Doublet, fermier de Grenelles ; et pour quatre particuliers : habitans de Vaugirard, appellans. contre monsieur le curé de Saint-Estienne, intimé.
- IX. Plaidoyer. Pour Me Gratien Galichon, substitut de monsieur le procureur général au siège de Châteaugontier, intimé en son propre et privé nom. contre Renée Challery, veuve de défunt Julien Seguin, tant en son nom, que comme tutrice de ses enfans, appellans.
- X. Plaidoyer. Pour Jean Daix, écuyer, seigneur de la Rochehelie, et consorts, héritiers de défunt Adrien de Lastre, écuyer, seigneur de Touchelonge, appellans. contre Jean de Sollières, écuyer, seigneur de l'Escure, intimé.
- XI. Plaidoyer. Pour Daniel Ayere, appellant, et accusé. contre David Viart, maître tavernier de la ville de Châlons, complaignant, et intimé.
- XII. Plaidoyer. Pour M. Michel Desprez, receveur général de la généralité d'Alençon, appellant, et défendeur au principal. contre M. Hugues Asselin, auditeur de la chambre des comptes ; et dame Marguerite Desprez, sa femme, héritière pour moitié de défunt M. Robert Desprez, avocat au Parlement ; intimé et demandeur.
- XIII. Plaidoyer. Pour M. Michel Desprez, receveur général des finances en la généralité d'Alençon, héritier pour moitié de feu M. Robert Desprez, vivant avocat en la cour ; défendeur et demandeur. contre M. Hugues Asselin, auditeur en la chambre des comptes, et damoiselle Marguerite Desprez, sa femme, héritière aussi pour moitié dudit défunt M. Robert Desprez ; demandeurs et défendeurs. Et M. Jean Cuigny, secrétaire du roi, intervenant.
    - [Plan.]
- XIV. Plaidoyer. Lettre sur la contestation pour la préséance aux Etats de Bretagne, entre monsieur le duc de Rohan, et monsieur le duc de la Trimouille.
    - La sentence du duc Pierre, dont il est parlé dans le plaidoyer précédent.
- XV. Plaidoyer. Pour Herard Dalmets, prestre, bachelier en théologie, doyen de Cayrac, deffendeur. contre monsieur de la Margrie, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'Etat, et privé, demandeur.
- XVI. Plaidoyer. Pour Armand de Bourbon, prince de Conti, abbé commendataire, les religieux et convent de Saint-Mansvy (sic pour Saint-Mansuy) de Toul, ordre de Saint-

Benoist : et pour François de Tavagny, encore abbé commendataire, les religieux, prieur et convent de Saint-Epure (sic pour Saint-Epvre) de Toul, aussi ordre de Saint-Benoist ; demandeurs en requête civile. contre les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon de Toul, défendeurs.

- XVII. Plaidoyer. Réponse pour dame Jeanne Guénégaud, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, ordre de Saint-Augustin, de la fondation de Saint Louis, au libelle intitulé : plainte des pauvres de l'Hostel-Dieu de Pontoise, et de la plus grande partie des religieuses hospitalières du même lieu.
- XIX [sic pour XVIII]. Plaidoyer. Pour dame Claire Charlotte de Rotondis de Biscaras, religieuse de Saint-Pierre de Rheims, de l'ordre de Saint-Benoist, nommée par le roi à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste du Montcel, de l'ordre des urbanistes de Sainte-Claire, au diocèse de Beauvais. contre la communauté des religieuses opposantes à l'exécution du brevet de sa majesté. et contre les dames religieuses de Longchamp, et autres communautez du même ordre.
    - Principes incontestables de fait et de droit pour les religieuses de Sainte-Claire, urbanistes.
- XIX. Plaidoyer. Pour François de Saint-Germain, écuyer, sieur d'Entremont, intimé. contre François de Saint-Germain, écuyer, sieur de Collières, appellant.
- XX. Plaidoyer. Pour Blaise Hongre, au nom et comme tuteur des enfans de défunt François Doublet l'aîné, et de Catherine Bataille à présent sa femme, appellant de la sentence rendue le 17 décembre 1676, par le bailli de Rouen, ou son lieutenant au siège du Pont-l'Evêque. contre M. Jean Le Grand et Marie Brunet sa femme, veuve en premières noces de François Doublet le jeune, intimez.
- XXI. Plaidoyer. Pour messire Louis Betauld, conseiller du roi, et président de la chambre des comptes de Paris, légataire universel de défunt Hugues Betauld son frère, vivant receveur des consignations de la ville de Paris, défendeur. contre le sieur comte de Bailleul et consorts, soi disant créanciers chirographaires des successions des sieurs Forcoal, Alix, de Marcillac et de Monceau, demandeurs aux fins de la requête rapportée dans l'arrêt du Conseil par eux obtenu le 11 juillet 1675. Et contre M. Emmanuel Forcoal, qui s'est joint avec eux suivant sa requête énoncée par le même arrêt du 11 juillet 1675.
- XXII. Plaidoyer. Pour Me Anne Hédelin, président et lieutenant général au bailliage de Nemours, intimé, appellant, défendeur en requête civile, défendeur et incidemment demandeur. Contre Me Marin Berthelet, lieutenant particulier ; M. Etienne Petit, conseiller au bailliage et duché de Nemours ; et M. Louis Caillat, substitut du procureur du roi de Nemours en la châtellenie de Chasteaulandon ; appellans, intimez, demandeurs en requête civile, demandeurs et défendeurs.
    - Exercice de justice.
- Dos.